

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1330

2 juillet 2007

SOMMAIRE

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A.	63836	Hubema	63820
Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Two) S.A.	63836	INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l.	63833
Alina S.A.	63839	King Cheetah Holdings S.A.	63835
Azure Finance S.A.	63832	KLC Holdings XI S.A.	63834
Azure Investments Britannia S.A.	63832	KPMG-Lombard International Pension Scheme, Sepcav	63812
B.B. Invest	63821	KPMG Pension Scheme, Sepcav	63812
BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l.	63830	Leipzig Hotel Investment S.à r.l.	63833
BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l.	63830	Lemke Holding	63811
Beaton Holdings S.à r.l.	63838	Levada International S.A.	63835
B.L.B.	63812	Locadis S.A.	63839
Bois la Dame S.A.	63834	LP1 Finance S.à r.l.	63837
Brideshead Holding S.A.	63835	Mholdings S.à r.l.	63821
Chene S.A.	63801	Parkridge (German Property) S.à r.l.	63794
Cliffs Investments S.A.	63811	Parkridge Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l.	63799
Difoptic S.A.	63829	Performance Parts S.à r.l.	63799
Digital Media Company S.A.	63840	Polcevera S.A.	63838
Distriwood S.A.	63832	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg)	63831
Dulux Investments Holding	63831	Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale	63828
Eurofins Food LUX	63829	Siemens Networks S.A., Succursale	63820
Eurofins Pharma Lux	63828	SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l.	63837
Eurofins Ventures Lux	63829	Smithers S.à r.l.	63814
European Finance Corporation	63840	Sole Finco S.A.	63831
Facara	63812	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	63836
Falcione Finance S.A.	63833	Télécommunications S.A.	63832
GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, SCA	63838	Toy Holding S.A.	63814
Genus Holdings S.A.	63840	VERNE Holding (Luxembourg) S.à r.l.	63794
Gillardin S.A.	63837	Vietnam Resource Investments S.à r.l.	63830
Grethen Investment S.A.	63839	Watt Re S.A.	63838
HEDF II Germany S.à r.l.	63801		

Parkridge (German Property) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.764.

—
Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 10 mai 2007

L'associé unique a décidé d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Monsieur Olivier Marbaise, Monsieur François Brouxel et Monsieur Georges Gutenberg en tant que gérants de la Société.

L'associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, la société ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630, en tant que nouveau gérant de la Société pour un mandat de durée indéterminée.

L'associé unique a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARKRIDGE (GERMAN PROPERTY) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007061051/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

VERNE Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 127.828.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of April.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David Samuel Hammelburger, company director, born in Manchester (UK) on September 20, 1970, residing at 6th Floor, Cardinal House, 20 St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

here represented by Mr Alex Van Zeeland, private employee, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

by virtue of a proxy given on March 18, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which it has an direct or indirect interest any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation is anticipated to purchase direct interest in European properties, participate in equal or similar companies and to act as a platform for the pooling of various European property investments. Within these limits the corporation may carry out all business and tasks necessary or useful in order to fulfil this purpose.

In all the operations indicated here above, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name VERNE HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EURO) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty five euro (125.- EURO) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2007.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by appearing party, the said appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred (100) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euro (1,750.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:
 - Mrs Michelle Carvill, private employee, born in Down on November 26, 1966, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;
 - Mr. Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in S-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. David Samuel Hammelburger, administrateur de société, né à Manchester (UK) le 20 septembre 1970, demeurant à 6th Floor, Cardinal House, 20 St Mary's Parsonage, Manchester M3 2LG (UK),

ici représenté par Monsieur Alex Van Zeeland, employé privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

agissant en vertu d'une procuration signée le 18 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-

après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, qui pourraient être utiles pour l'accomplissement de son objet.

La société est destinée à acheter des intérêts directs dans des propriétés européennes, à prendre des participations dans des sociétés similaires ou semblables et agir en tant que plate-forme pour la mise en commun de divers investissements européens. Dans ces limites, la société peut agir en vue de mettre en œuvre et réaliser toutes les actions nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de son objet.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toutes ses activités, la société restera dans les limites prévues par la loi.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: VERNE HOLDING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription et paiement

La partie comparante précitée, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a déclaré souscrire aux cent (100) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Décision de l'associée unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants pour une durée illimitée:

- Madame Michelle Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange;

- Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à S-Gravenhage (Pays-Bas) le 16 octobre 16, 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007, LAC/2007/6962. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007061530/220/247.

(070064554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Parkridge Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.371.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société adoptées le 10 mai 2007

L'associé unique a décidé d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de Monsieur Alan Stainforth, Monsieur François Brouxel, Monsieur Pierre Metzler et Monsieur Georges Gudenburg en tant que gérants de la Société.

L'associé unique a décidé de nommer, avec effet immédiat, la société ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630, en tant que nouveau gérant de la Société pour un mandat de durée indéterminée.

L'associé unique a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARKRIDGE HOLDINGS CED II (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007061054/267/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Performance Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 103.260.

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Steve Flener, agent d'assurances, né à Esch-sur-Alzette le 8 mai 1976, demeurant à L-4940 Bascharage, 279, avenue de Luxembourg,

détenteur de cinquante et une (51) parts sociales.

2.- Madame Xiaowei Zhan, sans profession, née à Zhejiang (Chine) le 19 décembre 1979, demeurant à L-4940 Bascharage, 279, avenue de Luxembourg,

détentrice de quarante-neuf (49) parts sociales.

Les comparants préqualifiés sub 1.- et 2.-, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée PERFORMANCE PARTS S.à r.l., avec social à L-4940 Bascharage, 131, avenue de Luxembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.260, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1254 du 8 décembre 2004,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille euros (€ 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) à vingt-deux mille cinq cents euros (€ 22.500,-), par l'émission de quatre-vingts (80) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les associés déclarent souscrire les quatre-vingts (80) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune, comme suit:

a) Monsieur Steve Flener, à concurrence de quarante et une (41) parts sociales nouvelles;

b) Madame Xiaowei Zhan, à concurrence de trente-neuf (39) parts sociales nouvelles.

Toutes les nouvelles parts sociales ont été libérées par un paiement en espèces, de sorte que le montant de dix mille euros (€ 10.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Répartition du capital social

Suite à la prédite augmentation de capital, le capital social souscrit est réparti comme suit:

a) Monsieur Steve Flener, préqualifié sub 1.-, quatre-vingt-douze parts sociales	92
b) Madame Xiaowei Zhan, préqualifiée sub 2.-, quatre-vingt-huit parts sociales	88
Total: cent quatre-vingts parts sociales	180

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (€ 22.500,-), divisé en cent quatre-vingts (180) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 3 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet:

a) l'import et l'export, l'achat et la vente de pièces détachées et accessoires pour vélos, cycles-moteurs, motos, quads, kartings, véhicules automoteurs, directe ou par Mail order (vente par correspondance et e-commerce);

b) l'exploitation d'une station de service pour véhicules automoteurs comportant:

- le service au poste d'essence;
- le nettoyage et le polissage de la carrosserie (y compris les vitres), du châssis, du moteur et de l'intérieur du véhicule;
- la vidange et le graissage du moteur, de la boîte de vitesses, des axes de commande, des barres de direction et du châssis;

- la vidange du système de refroidissement;

- la réparation de chambres à air, l'équilibrage et le changement de roues;

- l'entretien, le contrôle et le remplacement de batteries;

- le contrôle des installations d'éclairage et de signalisation; le remplacement de lampes et de fusibles;

- le nettoyage de bougies, de vis platinées, de bobines d'allumage, de condensateurs et le remplacement de distributeurs (boîtes de distribution);

- le nettoyage et le remplacement des différents filtres, de tuyaux du circuit de refroidissement, de bouchons de radiateurs;

- le réglage de la tension de courroies du ventilateur de refroidissement;

- l'application d'enduits de protection;

- la fixation d'installations d'échappement à l'exclusion de tous travaux de remplacement;

- le remorquage de véhicules.

c) le montage de pneus comportant:

- le montage de pneus de tout genre;

- l'équilibrage de pneus;

- la réparation de chambres à air.

d) l'activité de mécanicien de cycles comportant la réparation, la révision et l'entretien de cycles de tout genre.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Flener, X. Zhan, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 9 mai 2007, Relation: CAP/2007/916. — Reçu 100 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 mai 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007061540/236/85.

(070064701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Chene S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 62.385.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 27 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 27 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

Pour CHENE S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007061056/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01948. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

HEDF II Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.849.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the third day of May.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HEDF II LUXEMBOURG 2 S. à r.l., having its registered office at 205, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg, a company incorporated under the laws of Luxembourg, registered in the Register of Commerce in Luxembourg under the number B 126506,

here represented by Mrs. Martine Linster, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 30 April 2007.

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Formation. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of HEDF II GERMANY S.à r.l.

Art. 3. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder, owning the entire issued share capital if the Manager(s) so decide(s). If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (€ 125.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Authorised Capital. The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand euro (€ 2,500,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-).

The Manager(s) is (are) authorised, during a period ending 5 years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) may determine.

The Manager(s) may in particular determine:

the time and the number of shares to be subscribed and issued;

whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and, whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Manager(s) may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not appointed amongst them or not.

Art. 9. Indivisibility of Shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

Art. 10. Transfer of shares. Where the Company is composed of a sole shareholder, that sole shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 11. Variation of the Issued capital. The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

Chapter III.- Manager(s)

Art. 13. Managers. The Company will be managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Powers of the Manager(s). The Manager(s) is (are individually) vested with the broadest power to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s).

Art. 15. Delegation of Powers. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it (them).

Art. 16. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole Manager or the sole signature of any one Manager (if there are several Managers) or the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the sole Manager or any one Manager (if there are several Managers) but only within the limits of such powers.

Art. 17. Liability of a Manager. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a part to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Manager(s), the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contractual rights.

Chapter IV.- Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. The sole shareholder shall exercise the powers granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The managers of the Company will be appointed by a resolution of the Company's sole shareholder HEDF II LUX-EMBOURG 2 S.à r.l., whose bylaws provide that the appointment of managers in any of its subsidiaries, present and futures requires the affirmative and unanimous vote of its own shareholder, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P. Accordingly, the Company's shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of managers without obtaining the affirmative and unanimous approval of HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within 15 days of receiving the text.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager(s), the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings, or otherwise, will be signed by the Chairman and by the Secretary, (if any) or by any Manager.

Chapter V.- Financial year, Allocation of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 24. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts are closed, the Manager (s) shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 25. Allocation of Profits. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation ceases to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend in compliance with Article 6 of these Articles of Incorporation.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Manager(s) may pay out an advance on dividends. The Manager(s) fix (es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII.- Varia

Art. 27. Independent auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 28. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been drawn up, all one hundred (100) shares have been subscribed by HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l. and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- euro).

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at two (2) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, with registered address at 1209, Orange Street, Wilmington Delaware 19801, USA, a company registered under the law of the United States of America with the number 3786284

- Mr David Scott Braaten, director, born on 14 January 1960 in Arizona (USA), residing professionally at 205, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l, ayant son siège social au 205, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numero B 126.506,

ici représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 avril 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Formation. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

Art. 2. Dénomination. La Société adopte la dénomination HEDF II GERMANY S.à r.l.

Art. 3. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des Gérant(s).

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait (estimeraient) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré si le ou les Gérant(s) en décide(nt) ainsi. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

Chapitre II.- Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) divisé en vingt-cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euros (€ 100,-) chacune.

Le ou les Gérant(s) est (sont) autorisé(s), pendant une période prenant fin 5 années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le ou les Gérant(s).

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

Art. 10. Cession des parts sociales. Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 11. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Chapitre III.- Gérants

Art. 13. Gérants. La Société sera gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non.

Chaque gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des gérants, l'associé unique ou les associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou, le cas échéant, les associés pourra (pourront) décider de révoquer un gérant, avec ou sans motif. Chaque gérant pourra également démissionner. L'associé unique ou, le cas échéant, les associés décidera (décideront) de la rémunération de chaque gérant.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Pouvoirs du ou des Gérant(s). Le ou les Gérant(s) a (ont) individuellement le pouvoir le plus étendu pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du ou des Gérant(s).

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son (leur) choix.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du Gérant ou par la signature individuelle d'un Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) ou par la signature individuelle de toute(s) (les) personne(s) à qui (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant unique ou tout Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Gérant. Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le ou les Gérant(s) l'estime (estiment) recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Chapitre IV.- Assemblées des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, la société HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord

de son propre associé, HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P.. En conséquence, l'associé de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des gérants sans obtenir l'accord de HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II L.P.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du ou des Gérant(s) du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le ou les Gérants.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au(x) Gérant(s) en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales d'associés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Gérant.

Chapitre V.- Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dresse (dressent) un inventaire des biens et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Le ou les Gérants peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Le ou les Gérant(s) déterminera (détermineront) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII - Varia

Art. 27. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 28. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par HEDF II LUXEMBOURG 2 S.à r.l. précitée et ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (€ 1.800,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le 31 décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington Delaware 19801, USA, une société constituée sous les lois des Etats Unis d'Amérique sous le numéro 3786284.

- Monsieur David Scott Braaten, administrateur de sociétés, né le 14 janvier 1960 en Arizona (USA), dont la résidence professionnelle est située à 205, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg.

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007. LAC/2007/7464. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 21 mai 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007061641/220/518.

(070064690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Lemke Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 111.614.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 23 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- M. Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- M. Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 23 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour LEMKE HOLDING, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007061063/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Cliffs Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 72.300.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mars 2007 a remplacé les administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O.Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O.Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O.Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

par les nouveaux administrateurs:

- Kristjan Gislason, Islandais, né à Reykjavik le 8 octobre 1960, et résidant au 8, rue Raoul Follereau, L-1529 Luxembourg;

- Sigrídur Torfadóttir, Islandaise, née à Reykjavik le 13 février 1976, et résidant 8, rue de Moutfort, Syren, L-5898 Luxembourg;

- Jan H. Rottiers, Belge, né à Napels le 31 octobre 1964, et résidant au 6, rue Raoul Follereau, L-1529 Luxembourg.

et a remplacé le commissaire au comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

par le nouveau commissaire aux comptes: FIDEI, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le conseil d'Administration de la société a décidé du transfert du siège social à l'intérieur de la ville de Luxembourg de son adresse existante 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à sa nouvelle adresse 85/91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

Pour fin de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour CLIFFS INVESTMENTS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061832/1021/31.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 55.340.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 24 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 24 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour B.L.B., Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007061066/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01961. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Facara, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 43.839.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 25 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 25 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour FACARA, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007061070/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

**KPMG Pension Scheme, Sepcav, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable,
(anc. KPMG-Lombard International Pension Scheme, Sepcav).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 80.358.

—
In the year two thousand and seven, on the eleventh of April.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of KPMG-LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME, SEPCAV, (the «Company»), having its registered office in Senningerberg, incorporated pursuant to a deed passed before Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Hesperange, on December 29, 2000.

The Articles of Incorporation have been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 714 on September 3, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen on April 9, 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 488 on May 6, 2003.

The meeting begins at ten a.m., Mrs Corinne Nicolet, «réviseur d'entreprises», with professional address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Thérésia Valet, private employee, with professional address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Stéphane Rodigari, private employee, with professional address at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The Chairman then states:

I.- That this general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 435 of March 23, 2007 and Number 505 of April 2, 2007 and in the «Luxemburger Wort» of March 23 and April 2, 2007.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Modification of the name of the SEPCAV.

2. Modification of the address of the registered office.

III.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

IV.- That it results from that list that out of 519,615 issued and outstanding shares held by 173 members, 310,025 shares held by 30 members are present or duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items of the agenda of the meeting.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The name of the SEPCAV is changed to KPMG PENSION SCHEME, SEPCAV.

As a consequence Article 2 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

« **Art. 2. Name.** There hereby exists a company in the form of a «société coopérative organisée comme une société anonyme» qualifying as a «société d'épargne-pension à capital variable» under the name of KPMG PENSION SCHEME, SEPCAV.»

Second resolution

The address of the registered office is changed to 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

As a consequence the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«The registered office of the SEPCAV is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at ten thirty a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signed: C. Nicolet, T. Valet, S. Rodigari, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, Relation: LAC / 2007 / 5090. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007061087/230/64.

(070064093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Toy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.271.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 24 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur-Président, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 24 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Pour TOY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007061078/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Smithers S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.865.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighteenth of April.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and François Cottong, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name SMITHERS S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

Ici représentée par Fabrice Geimer et François Cottong, les deux avec adresse professionnelle à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses Sociétés Apparentées. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination SMITHERS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfiques nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, Relation: LAC/2007/5839. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007062074/242/301.

(070065006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

Hubema, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.595.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- M. Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- M. Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- M. Mirko Von Restorff, Administrateur, administrateur de sociétés, 11, rue de l'Europe, L-7225 Bereldange, Luxembourg;
- M. Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 26 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Pour HUBEMA, Société Anonyme Holding

Signature

Référence de publication: 2007061081/833/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Siemens Networks S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 119.387.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la société de droit belge SIEMENS NETWORKS S.A. (la «Société»), qu'ont été nommés délégués à la gestion journalière, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2006, les personnes suivantes:

- Monsieur Peter Gelein,
- Monsieur Jan Stynen,
- Monsieur Robert Van Der Linden,
- Monsieur Wilfried Van Grieken, et
- Monsieur Pascal Paulin.

Il a, en outre, été rappelé que les pouvoirs de représentation de la société sont régis par l'article 13 des statuts de la Société et qu'elle est en conséquence valablement représentée à l'égard des tiers comme suit:

- De manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit y compris dans toutes les procédures judiciaires et dans toutes les procédures ordinaires et devant le Conseil d'Etat), par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et un administrateur ou administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007061785/4067/29.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

B.B. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 112.849.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 23 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Manuel Hack, Administrateur, expert comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'assemblée générale du 23 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 avril 2007.

Pour B.B. INVEST, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007061088/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2007, réf. LSO-CE01989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Mholdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 121.622.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of February,

Before us, Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed;

There appeared:

1) CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15604,

2) CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 89461 acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15898,

3) CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15931,

4) CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15934,

5) CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, a limited company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey

Financial Services Commission under number 90393 acting as general partner for and on behalf of CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at Walker House Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK-15933,

all five duly represented by Mr Lionel Spizzichino, LL.M., residing in Luxembourg,
by virtue of five proxies given on February 26, 2007.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the proxy and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Acting as shareholders of MHOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 121.622 pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on the 2nd of October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 28th of December 2006, number 2427 and which have ever been amended (the «Company»).

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of the par value of the shares of the Company and current reclassification of the share capital;
2. Increase of the share capital of the Company by ten million eight hundred seventy thousand two hundred thirty Danish Kroner (DKK 10,870,230.-) from two hundred thousand Danish Kroner (DKK 200,000.-) to eleven million seventy thousand two hundred thirty Danish Kroner (DKK 11,070,230.-) through the issue of ten million eight hundred seventy thousand two hundred thirty (10,870,230) new shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, divided into five (5) classes of ordinary shares;
3. Subsequent amendment of the paragraph 1 of Article 6 of the articles of association of the Company;
4. Amendment of Article 12 of the articles of association of the Company; and,
5. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing parties, representing the whole corporate capital, request the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders, after deliberation, unanimously resolve to modify the accountable par of the shares of the Company and to change the number of shares representing the share capital. The share capital of two hundred thousand Danish Kroner (DKK 200,000.-) shall as of now be represented by two hundred thousand (200,000) shares, with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-).

Furthermore, the shareholders resolve to allocate the two hundred thousand (200,000) shares to the Class A Ordinary Shares to be created upon the share capital increase hereunder.

Second resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by ten million eight hundred seventy thousand two hundred thirty Danish Kroner (DKK 10,870,230.-) from two hundred thousand Danish Kroner (DKK 200,000.-) to eleven million seventy thousand two hundred thirty Danish Kroner (DKK 11,070,230.-) through the issue of ten million eight hundred seventy thousand two hundred thirty (10,870,230) new shares of a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each, divided consisting of:

- a) 2,014,046 Class A Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- b) 2,214,046 Class B Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- c) 2,214,046 Class C Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- d) 2,214,046 Class D Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- e) 2,214,046 Class E Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;

The shares newly issued have been entirely subscribed as follows:

1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., aforementioned, has subscribed for a global amount of DKK 2,201,390.- as follows:

- a) 407,798 Class A Ordinary Shares,
- b) 448,398 Class B Ordinary Shares,
- c) 448,398 Class C Ordinary Shares,
- d) 448,398 Class D Ordinary Shares,
- e) 448,398 Class E Ordinary Shares.

2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., aforementioned, has subscribed for a global amount of DKK 2,089,813.- as follows:

- a) 387,242 Class A Ordinary Shares,

- b) 425,643 Class B Ordinary Shares,
- c) 425,643 Class C Ordinary Shares,
- d) 425,643 Class D Ordinary Shares,
- e) 425,642 Class E Ordinary Shares.

3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP., aforementioned, has subscribed for a global amount of DKK 3,373,385.- as follows:

- a) 625,077 Class A Ordinary Shares,
- b) 687,077 Class B Ordinary Shares,
- c) 687,077 Class C Ordinary Shares,
- d) 687,077 Class D Ordinary Shares,
- e) 687,077 Class E Ordinary Shares.

4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., aforementioned, has subscribed for a global amount of DKK 2,848,560.- as follows:

- a) 527,792 Class A Ordinary Shares,
- b) 580,192 Class B Ordinary Shares,
- c) 580,192 Class C Ordinary Shares,
- d) 580,192 Class D Ordinary Shares,
- e) 580,192 Class E Ordinary Shares.

5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., aforementioned, has subscribed for a global amount of DKK 357,082.- as follows:

- a) 66,137 Class A Ordinary Shares,
- b) 72,736 Class B Ordinary Shares,
- c) 72,736 Class C Ordinary Shares,
- d) 72,736 Class D Ordinary Shares,
- e) 72,737 Class E Ordinary Shares.

The ten million eight hundred seventy thousand two hundred thirty (10,870,230) new shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the total amount of ten million eight hundred seventy thousand two hundred thirty Danish Kroner (DKK 10,870,230) is at the disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

Further to the above resolutions, all the shares issued by the Company will be held as follows:

1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., aforementioned, will hold:

- a) 448,398 Class A Ordinary Shares,
- b) 448,398 Class B Ordinary Shares,
- c) 448,398 Class C Ordinary Shares,
- d) 448,398 Class D Ordinary Shares,
- e) 448,398 Class E Ordinary Shares.

2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., aforementioned, will hold:

- a) 425,642 Class A Ordinary Shares,
- b) 425,643 Class B Ordinary Shares,
- c) 425,643 Class C Ordinary Shares,
- d) 425,643 Class D Ordinary Shares,
- e) 425,642 Class E Ordinary Shares.

3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) LP., aforementioned, will hold:

- a) 687,077 Class A Ordinary Shares,
- b) 687,077 Class B Ordinary Shares,
- c) 687,077 Class C Ordinary Shares,
- d) 687,077 Class D Ordinary Shares,
- e) 687,077 Class E Ordinary Shares.

4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) LP., aforementioned, will hold:

- a) 580,192 Class A Ordinary Shares,
- b) 580,192 Class B Ordinary Shares,
- c) 580,192 Class C Ordinary Shares,
- d) 580,192 Class D Ordinary Shares,
- e) 580,192 Class E Ordinary Shares.

5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P., aforementioned, will hold:

- a) 72,737 Class A Ordinary Shares,
- b) 72,736 Class B Ordinary Shares,
- c) 72,736 Class C Ordinary Shares,
- d) 72,736 Class D Ordinary Shares,
- e) 72,737 Class E Ordinary Shares.

Third resolution

As a result of the foregoing resolution, the shareholders resolve to modify the paragraph 1.1 of Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at eleven million seventy thousand two hundred thirty Danish Kroner (DKK 11,070,230.-) represented by eleven million seventy thousand two hundred thirty (11,070,230) shares (parts sociales) of one Danish Krone (DKK 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up consisting of:

- a) 2,214,046 Class A Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- b) 2,214,046 Class B Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- c) 2,214,046 Class C Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- d) 2,214,046 Class D Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each;
- e) 2,214,046 Class E Ordinary Shares with a par value of one Danish Krone (DKK 1.-) each.»

Fourth resolution

The shareholders unanimously resolve to modify Article 12 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 To the extent that the holders of Shares declare a dividend in any financial year any distributable profits shall be allocated in the following priority:

(i) first and exclusively to the holders of the first classes of shares, meaning, at a given moment, the shares still in issued other the last class of shares (hereafter «First Classes of Shares») an amount up to zero point five per cent (0.5%) of the par value of the First Classes of Shares for the full accounting year payable pro rata temporis; then

(ii) provided that all the Shareholders hold at least one (1) Share in the last class of shares, meaning, the last class of shares based on alphabetical order which is still in issued at a given moment (hereafter «Last Class of Shares»), any statutory distributable profit shall be allocated to the holders of the Last Class of Shares. In the event that not all the Shareholders hold at least one (1) in the Last Class of Shares upon a declaration of a dividend, any statutory distributable profit shall be allocated pro rata to the to the holders of all the Shares without regard to the Class they belong.

12.4 Interim dividends or any other distribution decided by the Board of Directors or the Shareholders shall be made in compliance with any applicable legal provision and allocated between the Shareholders in accordance with Article 12.3.»

Evaluation

For registration purposes, the share capital is evaluated at one million four hundred fifty-eight thousand five hundred eighty-six euro and eighty-six cents (1,458,586.86).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à de Luxembourg,

Ont comparu:

1) CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une limited company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461 agissant comme associé commandité pour et au nom de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois des Cayman Islands et ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK-15604,

2) CVC EUROPEAN EQUITY IV (AB) LIMITED, une limited company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 89461 agissant comme associé commandité pour et au nom de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois des Cayman Islands et ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK-15898,

3) CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une limited company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 agissant comme associé commandité pour et au nom de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois des Cayman Islands et ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK-15931,

4) CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une limited company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 agissant comme associé commandité pour et au nom de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P., une limited partnership constituée et régie par les lois des Cayman Islands et ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK-15934,

5) CVC EUROPEAN EQUITY IV (CDE) LIMITED, une limited company régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 22, Grenville Street, PO Box 87, St Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, enregistrée au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 90393 agissant comme associé commandité pour et au nom de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P. une limited partnership constituée et régie par les lois des Cayman Islands et ayant son siège social à la Walker House, Mary Street, P.O. Box 908, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, sous le numéro WK-15933,

tous les cinq dûment ici représentées par Monsieur Lionel Spizzichino, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu de cinq procurations données le 26 février 2007.

Les procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de MHOLDINGS S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121622 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 décembre 2006, numéro 2427. Les statuts n'ont pas encore été modifiés (la «Société»),

Les comparantes représentant la totalité du capital social délibèrent sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la valeur nominale des actions de la Société et de la répartition actuelle de son capital social;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix millions huit cent soixante-dix mille deux cent trente couronnes danoises (DKK 10.870.230,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille couronnes danoises (DKK 200.000,-) à onze millions soixante-dix mille deux cent trente couronnes danoises (DKK 11.070.230,-) par l'émission de dix millions huit cent soixante-dix mille deux cent trente (10.870.230) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, réparties entre cinq (5) classes d'actions ordinaires;
3. Modification subséquente du paragraphe 1^{er} de l'article 6 des statuts de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;et
5. Divers

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, les comparants, représentant la totalité du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, après avoir délibéré, décident à l'unanimité des voix de modifier le pair comptable des parts sociales de la Société et de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social. Le capital social de deux cents couronnes danoises (DKK 200.000,-) sera représenté par deux cent (200.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-).

Les actionnaires décident de plus de répartir les deux cent mille (200.000) actions aux actions ordinaires de catégorie A, qui sera créée suite à l'augmentation de capital ci-dessous.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix millions huit cent soixante-dix mille deux cent trente couronnes danoises (DKK 10.870.230,-) pour le porter de son montant actuel de

deux cent mille couronnes danoises (DKK 200.000,-) à onze millions soixante-dix mille deux cent trente couronnes danoises (DKK 11.070.230,-) par l'émission de dix millions huit cent soixante-dix mille deux cent trente (10.870.230) actions nouvelles d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, réparties comme suit:

- a) 2.014.046 Actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- b) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- c) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- d) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- e) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;

Les actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites comme suit:

1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de DKK 2.201.390,- comme suit:

- a) 407.798 actions ordinaires de catégorie A,
- b) 448.398 actions ordinaires de catégorie B,
- c) 448.398 actions ordinaires de catégorie C,
- d) 448.398 actions ordinaires de catégorie D,
- e) 448.398 actions ordinaires de catégorie E.

2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) L.P, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de DKK 2.089.813,- comme suit:

- a) 387.242 actions ordinaires de catégorie A,
- b) 425.643 actions ordinaires de catégorie B,
- c) 425.643 actions ordinaires de catégorie C,
- d) 425.643 actions ordinaires de catégorie D,
- e) 425.642 actions ordinaires de catégorie E.

3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de DKK 3.373.385,- comme suit:

- a) 625.077 actions ordinaires de catégorie A,
- b) 687.077 actions ordinaires de catégorie B,
- c) 687.077 actions ordinaires de catégorie C,
- d) 687.077 actions ordinaires de catégorie D,
- e) 687.077 actions ordinaires de catégorie E.

4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de DKK 2.848.560,- comme suit:

- a) 527.792 actions ordinaires de catégorie A,
- b) 580.192 actions ordinaires de catégorie B,
- c) 580.192 actions ordinaires de catégorie C,
- d) 580.192 actions ordinaires de catégorie D,
- e) 580.192 actions ordinaires de catégorie E.

5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P, susmentionnée, a souscrit pour un montant total de DKK 357.082,- comme suit:

- a) 66.137 actions ordinaires de catégorie A,
- b) 72.736 actions ordinaires de catégorie B,
- c) 72.736 actions ordinaires de catégorie C,
- d) 72.736 actions ordinaires de catégorie D,
- e) 72.737 actions ordinaires de catégorie E.

Les dix millions huit cent soixante-dix mille deux cent trente (10.870.230) actions nouvellement émises ont été libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de dix millions huit cent soixante-dix mille deux cent trente couronnes danoises (DKK 10.870.230,-) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant.

Suite aux résolutions qui précèdent, l'entière des actions émises par la société seront détenues comme suit:

1) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P, susmentionnée, détiendra:

- a) 448.398 actions ordinaires de catégorie A,
- b) 448.398 actions ordinaires de catégorie B,
- c) 448.398 actions ordinaires de catégorie C,
- d) 448.398 actions ordinaires de catégorie D,
- e) 448.398 actions ordinaires de catégorie E.

- 2) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (B) LP, susmentionnée, détiendra:
- a) 425.642 actions ordinaires de catégorie A,
 - b) 425.643 actions ordinaires de catégorie B,
 - c) 425.643 actions ordinaires de catégorie C,
 - d) 425.643 actions ordinaires de catégorie D,
 - e) 425.642 actions ordinaires de catégorie E.
- 3) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (C) L.P, susmentionnée, détiendra:
- a) 687.077 actions ordinaires de catégorie A,
 - b) 687.077 actions ordinaires de catégorie B,
 - c) 687.077 actions ordinaires de catégorie C,
 - d) 687.077 actions ordinaires de catégorie D,
 - e) 687.077 actions ordinaires de catégorie E.
- 4) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (D) L.P, susmentionnée, détiendra:
- a) 580.192 actions ordinaires de catégorie A,
 - b) 580.192 actions ordinaires de catégorie B,
 - c) 580.192 actions ordinaires de catégorie C,
 - d) 580.192 actions ordinaires de catégorie D,
 - e) 580.192 actions ordinaires de catégorie E.
- 5) CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (E) L.P, susmentionnée, détiendra:
- a) 72.737 actions ordinaires de catégorie A,
 - b) 72.736 actions ordinaires de catégorie B,
 - c) 72.736 actions ordinaires de catégorie C,
 - d) 72.736 actions ordinaires de catégorie D,
 - e) 72.737 actions ordinaires de catégorie E.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«6.1.1 Le capital social est fixé à onze millions soixante-dix mille deux cent trente couronnes danoises (DKK 11.070.230,-) représenté par onze millions soixante-dix mille deux cent trente (11.070.230) parts sociales d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées ainsi décomposées:

- a) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie A d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- b) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- c) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie C d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- d) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie D d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune;
- e) 2.214.046 Actions ordinaires de catégorie E d'une valeur nominale d'une couronne danoise (DKK 1,-) chacune.»

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Dans la mesure où les détenteurs de Parts Sociales déclarent un dividende pendant l'exercice social, les bénéfices distribuables doivent être distribués dans l'ordre suivant:

(i) en priorité et exclusivement aux détenteurs des parts sociales de première classe, signifiant à un moment donné, les classes de parts sociales encore en circulation, et autres que la dernière classe de parts sociales (ci-après «Parts Sociales de Première Classe») jusqu'à un montant qui représente zéro virgule cinq pour cent (0.5%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Première Classe pour la première année comptable pro rata temporis

(ii) pourvu que tous les Associés détiennent au moins Une (1) part sociale dans la dernière classe de parts sociales, signifiant la dernière classe de parts sociales basée sur l'ordre alphabétique et qui sont encore en circulation à un moment donné (ci après «Dernière Classe de Parts Sociales»), les bénéfices légaux distribuables seront distribués aux détenteurs de la Dernière Classe de Parts Sociales. Au cas où tous les Associés ne détiennent pas au moins Une (1) part sociale dans la Dernière Classe de Parts Sociales sur déclaration d'un dividende, les bénéfices légaux distribuables seront distribués pro rata aux détenteurs de toutes les parts sociales sans considération de la Classe à laquelle ils appartiennent.

«12.4 Les dividendes intérimaires ou toute autre distribution décidée par le Conseil de Gérance ou par les Associés sera effectuée conformément aux provisions légales applicables et alloués entre les Associés selon l'article 12.3.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évalué à un million quatre cent cinquante-huit mille cinq cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-six centimes (1.458.586,86).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Spizzichino, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2007, Relation: LAC /2007 /759. — Reçu 14.583,67 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007061086/230/381.

(070064081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Siemens Enterprise Communications S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 119.388.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par lettre circulaire du conseil d'administration de la société de droit belge SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A. (la «Société»), qu'ont été nommés délégués à la gestion journalière, avec effet rétroactif au 1^{er} décembre 2006, les personnes suivantes:

- Monsieur Jacques Collignon,
- Monsieur Frédéric Gallant
- Monsieur Bert Wauters, et
- Monsieur Aigner Werner,

Il a, en outre, été rappelé que les pouvoirs de représentation de la société sont régis par l'article 13 des statuts de la Société et qu'elle est en conséquence valablement représentée à l'égard des tiers comme suit:

- De manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit y compris dans toutes les procédures judiciaires et dans toutes les procédures ordinaires et devant le Conseil d'Etat), par la signature conjointe de deux administrateurs.
- Dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et un administrateur ou administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Pour SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007061814/4067/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique tenue à Luxembourg le 22 mars 2007

Préalablement, il est exposé que la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions de gérant de Monsieur Patrick Rochas.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer Monsieur Detlef Xhonneux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Patrick Rochas démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Xhonneux
Gérant

Référence de publication: 2007061099/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01326. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Eurofins Ventures Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.861.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique tenue à Luxembourg le 22 mars 2007

Préalablement, il est exposé que la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions de gérant de Monsieur Patrick Rochas.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer Monsieur Detlef Xhonneux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Patrick Rochas démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Xhonneux
Gérant

Référence de publication: 2007061102/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01331. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Difoptic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 91.786.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 2 mai 2007

L'Assemblée constate et accepte la démission de Madame Catherine Calvi au poste d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Mademoiselle Emilie Gengler, employée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé terminera le mandat accordé à son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007061103/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

Eurofins Food LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.863.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique tenue à Luxembourg le 22 mars 2007

Préalablement, il est exposé que la société a été informée par courrier de la démission aux fonctions de gérant de Monsieur Patrick Rochas.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer Monsieur Detlef Xhonneux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Patrick Rochas démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Xhonneux
Gérant

Référence de publication: 2007061092/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01329. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070063466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2007.

BBWP Europe Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 118.293.

—
EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 8 mai 2007, l'associé de la société a décidé:

* d'accepter la démission de Peter O'Connell en tant que gérant de la Société, prenant effet le 8 mai 2007.

* de nommer en tant que gérant, prenant effet le 8 mai 2007, et pour une durée indéterminée,

- Gerard Dover, né le 9 mars 1968 à Southampton (Grande Bretagne) et ayant comme adresse Level 23, the Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney, NSW 2000, Australie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061434/6765/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04295. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070064079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Vietnam Resource Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 124.089.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte n ° 446 du 13 avril 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007061813/230/13.

(070064725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

—
EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 8 mai 2007, l'associé de la société a décidé:

* d'accepter la démission de Peter O'Connell en tant que gérant de la Société, prenant effet le 8 mai 2007.

* de nommer en tant que gérant, prenant effet le 8 mai 2007, et pour une durée indéterminée,

- Gerard Dover, né le 9 mars 1968 à Southampton (Grande Bretagne) et ayant comme adresse Level 23, the Chifley Tower, 2 Chifley Square, Sydney, NSW 2000, Australie.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061435/6765/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Sole Finco S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 112.628.

—
EXTRAIT

Le Membre du Conseil d'Administration de la Société Monsieur Mattia Caprioli a changé son adresse à c/o KOHLBERG KRAVIS ROBERTS & CO. LTD., Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLE FINCO S.A.

Dr. W. Zettel

Administrateur

Référence de publication: 2007061131/7441/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—
Richtigstellung einer Veröffentlichung

Mit Bezug auf die Veröffentlichung Nr. L060087084.05 vom 18. August 2006 wird die Anschrift von Herrn Christoph N. Kossmann, geboren am 21. Juni 1957 in Homburg, Deutschland, wie folgt geändert:

geschäftsansässig in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Mit Bezug auf die Veröffentlichung Nr. L060057619.05 vom 20. Juni 2006 wird Herrn Carlo Schiesser die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft für unbegrenzte Dauer übertragen.

Für SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (LUXEMBOURG)

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2007061206/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070063725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2007.

Dulux Investments Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.026.

—
Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 20 avril 2007 s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société.

L'actionnaire unique,

- nomme comme deux nouveaux administrateurs: la S.à r.l. MAZE, 75, Parc d'activités à L-8308 Capellen et Monsieur Benoit de Bien, consultant, avec adresse professionnelle au 59, rue Grande Duchesse Charlotte à L-9515 Wiltz;

- confirme que la société SEREN S.à.r.l. (R.C.S. Luxembourg n ° B 110.588), 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assurera le mandat d'administrateur-délégué avec pouvoir de signer seul tous engagements de la société.

Certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2007061646/825/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2007, réf. LSO-CE02567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.514.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Edmond Georges Muller. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

TELECOMMUNICATIONS S.A.

MADAS S.à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

A. Renard / M. Limpens

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007061667/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01399. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Azure Finance S.A., Société Anonyme,

(anc. Azure Investments Britannia S.A.).

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 104.195.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 avril 2007 que

- le nombre des administrateurs de la société a été augmenté de quatre à cinq,
- M. Richard Williams, directeur financier, avec adresse professionnelle au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur; son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007061654/521/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Distriwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 83.959.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 mars 2007 au siège social de la société

- L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Olivier Differdange, demeurant à route d'Arlon, 39, L-8410 Steinfort, Luxembourg, en remplacement de Madame Annette Pfaffman avec effet immédiat. Le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2011.
- L'Assemblée décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes AFC BENELUX S.à r.l. (R.C.B. 60.162), 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort en remplacement de MAZARS (R.C.B. 56.248), 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxem-

bourg. Le mandat de commissaire aux comptes est fixé pour une durée de trois ans et viendra à échéance avec l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007061706/5332/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05752. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Falcione Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.931.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 avril 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur et de Président, en remplacement de Madame Marie-Louise Schmit, Administrateur et Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007061761/58/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Leipzig Hotel Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.687.

Le conseil de gérance tenu le 22 mars 2007 a décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Jean Wantz, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette à la fonction d'administrateur avec effet au 22 mars 2007 en remplacement de Monsieur Thomas Melchior, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour LEIPZIG HOTEL INVESTMENT S.à r.l.

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

N. Dupont / N. Clement

Attaché / Legal Engineering

Référence de publication: 2007061795/1126/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

INVESCO European Hotel Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.686.

Le conseil de gérance tenu le 22 mars 2007 a décidé de:

- ratifier la cooptation de Monsieur Jean Wantz, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette à la fonction d'administrateur avec effet au 22 mars 2007 en remplacement de Monsieur Thomas Melchior, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, démissionnaire.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour *INVESCO EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE, S.à r.l.*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

N. Dupont / N. Clement

Attaché / Legal Engineering

Référence de publication: 2007061797/1123/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Bois la Dame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 98.569.

Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 Mai 2007

Administrateur:

L'assemblée générale ayant décidé de révoquer Monsieur Marcel Schaffarczyk de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat, elle a décidé de nommer en remplacement Monsieur Marc Schneider, commercial, demeurant à F-57130 Jussy, 9, rue Bois de la Dame. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061819/7430/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

KLC Holdings XI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.680.

Extract of the resolutions taken at the Extraordinary General Meeting of April 20th, 2007

- The resignation of Mr Stéphane Baert, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, be accepted.

- Mr Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg be appointed as new Director of category B in his replacement. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2012.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril 2007

- La démission de Monsieur Stéphane Baert de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur de catégorie B en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS XI S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007061689/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2007, réf. LSO-CE03441. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Levada International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 72.743.

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, Monsieur Riccardo Moraldi est domicilié au 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061788/5878/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Brideshead Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 77.651.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 mai 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour fin de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour BRIDESHEAD HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061853/1021/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

King Cheetah Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.679.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 3 mai 2007 a élu comme administrateurs:

- Lilja Ossurardottir, née le 18 août 1969 à Akureyri en Islande, et résidant au Smararima, 4, IS-112 Reykjavik, Islande,
- Bjarni H. Asbjornsson, né le 14 mai 1962 à Reykjavik en Islande, et résidant au Smararima, 4, IS-112 Reykjavik, Islande,
- Bjorn Jonsson, né le 25 septembre 1963 à Reykjavik en Islande, et résidant au 36, Op der Tonn, L-6188 Gonderange.

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour fin de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Pour KING CHEETAH HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061867/1021/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-One) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 93.372.

Statuts coordonnés suivant acte n° 439 du 13 avril 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007061820/230/12.

(070064673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Alianza Iberian Private Equity (Luxembourg-Two) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 106.066.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 440 du 13 avril 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007061815/230/12.

(070064675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 181.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prises en date du 16 avril 2007

En date du 16 avril 2007, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Stefan Schroeder de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 3 avril 2007;

- de prolonger les mandats des personnes suivante:

- Monsieur Juerg Hess

- Monsieur Guy Harles

- Monsieur Patrick Raaflaub

- Madame Irène Salvi

- Madame Cathryn Crites

en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

- de nommer Monsieur Mark Swallow, né le 9 janvier 1967 à Harrogate au Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 50/60 Mythenquai, CH-8022 Zurich, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 16 avril 2007 jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2007;

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivante:

- Monsieur Juerg Hess

- Monsieur Guy Harles

- Monsieur Patrick Raaflaub

- Madame Irène Salvi

- Madame Cathryn Crites

- Monsieur Mark Swallow

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

SWISS RE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061701/250/38.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03828. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070064356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

LP1 Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.734.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061902/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03981. - Reçu 42 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070064165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

SigmaKalon Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 92.000.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007061904/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03971. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070064171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Gillardin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 101.829.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange, le 26 avril 2007

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Martin Melsen en tant qu'administrateur.

L'assemblée a décidé de nommer Mademoiselle Myriam Mathieu en tant qu'administrateur.

Administrateur-délégué:

Monsieur Pascal Wagner, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Administrateurs:

Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

Commissaire aux comptes:

BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin L-4735 Pétange

Pétange, le 26 avril 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007061744/762/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03212. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070064480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Beaton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 97.805.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061905/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03972. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

GAP-Xchange Partners, L.L.C. and Company, SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 68.397.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061907/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE03979. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Watt Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 53.655.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007061901/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2007, réf. LSO-CE03635. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Polcevera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 57.595.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 décembre 2006 de la société POLCEVERA S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle:

M. Adriano Fossati, ayant pour adresse professionnelle, 2, rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg.

M. Fabio Morvilli, ayant pour adresse professionnelle, 12, rue de Château, L-7463 Pettingen.

M. Edoardo Carlo Picco, ayant pour adresse professionnelle, 12, rue de Château, L-7463 Pettingen.

2. Démission des Administrateurs suivants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLCEVERA S.A.

A. Fossati / F. Morvilli / E. Picco

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007061794/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

Locadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.753.

Le bilan au 28 février 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007061918/636/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01413. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Grethen Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 98, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 102.255.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2007061925/1429/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007, réf. LSO-CE01565. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070061172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Alina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 76.284.

Rectificatif de l'extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 19 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 28 mars 2007 sous référence LSO CC/06807 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 3 avril 2007 sous référence L070044801.05

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 19 mars 2007 que:

- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, né le 20 avril 1963 à Caserta (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007061763/58/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.

European Finance Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 21.097.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007061926/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01098. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070060547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2007.

Digital Media Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 94.429.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007061969/1012/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02401. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070062297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2007.

Genus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.685.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 2 mai 2007 a élu comme administrateurs:

- WAVERTON GROUP LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

- Gunnar Jonsson, né le 7 décembre 1960 à Kopavogur en Islande, et résidant à Holahjalla 12, IS 200 Kopavogur, en Islande.

- STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED, P.O. Box 3186, Abbot Bldg, Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Pour fin de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour GENUS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007061857/1021/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, réf. LSO-CE01257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070064852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2007.
